



Conseil économique et social

Distr. générale
9 novembre 2018
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-troisième session

11-22 mars 2019

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée
générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre
les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Women Deliver, Inc., organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Les filles et les femmes jouent un rôle prépondérant pour le développement durable dans tous les domaines. Investir pour l'autonomisation des filles et des femmes favorise le progrès de tous. Ces dernières subissent pourtant, de manière disproportionnée, des systèmes, des services et des infrastructures qui ne reconnaissent pas leurs différents besoins et leur vécu et n'y répondent pas.

Alors que la soixante-troisième session de la Commission de la condition de la femme entame ses travaux, il est indispensable que les gouvernements reconnaissent l'ensemble des facteurs à l'origine des inégalités dans l'accès des femmes et des filles aux systèmes de protection sociale, aux services publics et aux infrastructures durables et qu'ils modifient les systèmes de manière à tenir compte du vécu des filles et des femmes. Pour ce faire, il faut non seulement mettre l'accent sur les grandes solutions communément admises, mais aussi s'engager à agir sur des normes, des comportements et des structures profondément enracinés qui continuent d'engendrer inégalités et déséquilibres.

Des systèmes de protection sociale, des services publics accessibles et des infrastructures durables sont indispensables pour ne laisser personne sur le bord de la route qui mène à 2030. Dans son Rapport mondial sur la protection sociale en 2015, l'Organisation internationale du Travail constatait une forte corrélation entre les dépenses de protection sociale d'un pays en pourcentage du PIB et le pourcentage de la population capable de s'élever au-dessus du seuil de pauvreté. Dans ce même rapport, l'OIT constatait toutefois que près des trois quarts de la population mondiale n'avait pas accès à de tels dispositifs. Les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'être frappées par la pauvreté. Dans son récent rapport « Traduire les promesses en actions : l'égalité des sexes dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », ONU-Femmes signale que 330 millions de femmes et de filles vivent avec moins de 1,90 dollar par jour, contre 325 millions d'hommes et de garçons. Les jeunes sont également touchés par la pauvreté de façon disproportionnée ; d'après le Fonds des Nations Unies pour la population, à l'échelle mondiale, plus de 500 millions de jeunes vivent dans la pauvreté et beaucoup n'ont même pas accès aux services de base. Les jeunes et les femmes étant frappés de manière disproportionnée par l'extrême pauvreté, ils souffrent davantage de l'absence ou de l'inaccessibilité des dispositifs de protection sociale et des services publics.

Les États doivent s'engager à remédier aux déséquilibres systémiques qui empêchent les filles et les femmes de pleinement réaliser leur potentiel et freinent ainsi le progrès de toute la société.

Prenons l'exemple du travail domestique non rémunéré. Selon un rapport de l'OIT de 2018, les femmes effectuent 76,2 % de ce travail et y consacrent 3,2 fois plus de temps que les hommes. Ces chiffres reflètent la conviction solidement ancrée selon laquelle les femmes sont des aidantes naturelles et leur rôle et leur valeur se situent principalement au sein du foyer. Des données provenant de 64 pays montrent que 16,4 milliards d'heures sont consacrées chaque jour au travail domestique non rémunéré, ce qui équivaut à 2 milliards de personnes travaillant 8 heures par jour sans être payées. Si ces tâches étaient rémunérées au salaire horaire minimum, elles correspondraient à 9 % du PIB mondial, soit 11 000 milliards de dollars des États-Unis.

Ces chiffres montrent l'ampleur du fardeau que représente, en termes de temps et en termes financiers, le travail domestique non rémunéré des femmes et des filles.

Les femmes disposent ainsi de moins de temps pour exercer un emploi rémunéré ou font des journées plus longues au cours desquelles elles allient travail rémunéré et non rémunéré pour subvenir aux besoins de leur famille. Le travail non rémunéré des femmes et des filles permet d'alléger la charge financière que représentent les soins aux membres de la famille et constitue souvent une réponse à l'absence ou à l'insuffisance des services sociaux, en particulier à destination des enfants et des personnes âgées. Les soins aux enfants et les soins aux personnes âgées sont deux grands facteurs expliquant l'écart de rémunération qui se creuse entre 25 et 34 ans. Le travail domestique non rémunéré restreint la capacité des femmes à prendre part au secteur structuré de l'économie et donc à recevoir la protection sociale et les services dont bénéficie la main-d'œuvre salariée. Les écarts dans les pensions de retraite constituent un exemple assez frappant. Dans son rapport intitulé *Le progrès des femmes dans le monde en 2015-2016*, ONU-Femmes constate que dans la plupart des pays, les femmes sont moins susceptibles de percevoir une pension de retraite que les hommes et que leurs pensions sont plus faibles, ce qui engendre un écart que le Forum économique mondial estime entre 30 et 40 %. Les femmes vivent en moyenne plus longtemps que les hommes et leurs dépenses de santé augmentent avec l'âge, rendant cet écart encore plus préjudiciable. Ces disparités désavantagent économiquement les femmes et contribuent au déséquilibre des rapports de pouvoir, du fait de la dépendance aux prestations sociales attachées aux emplois qu'exercent les hommes en dehors du foyer.

Le fait de reconnaître et d'alléger la charge disproportionnée que représente le travail domestique non rémunéré ne bénéficie pas uniquement aux filles et aux femmes mais à l'ensemble de la société. En 2017, le Groupe de haut niveau sur l'autonomisation économique des femmes du Secrétaire général de l'ONU indiquait qu'en investissant ne serait-ce que 2 % du PIB d'un pays dans le secteur des soins à la personne, on peut accroître le taux d'emploi de 4 à 7 points de pourcentage et que ces emplois nouvellement créés seraient principalement occupés par des femmes.

Afin de favoriser le progrès pour tous, les États doivent se pencher sur les autres mesures et réglementations de protection sociale qui empêchent les filles et les femmes de participer pleinement à la société et d'exercer complètement leurs droits fondamentaux. Le rapport de 2018 intitulé *Women, Business and the Law* a par exemple montré que 104 pays comptaient au moins une loi entravant la participation économique des femmes. Le même rapport indiquait que 59 pays ne disposaient d'aucune loi protégeant les femmes contre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail. Ces obstacles à l'égalité économique sont accentués par la médiocrité des infrastructures et des services sociaux, leur accès limité ou peu sûr et le contrôle ou la propriété d'éléments essentiels tels que les terrains, les logements, les services financiers, les capitaux, les intrants agricoles et les moyens de transport.

Ces exemples sont concrètement liés au thème de la Commission de la condition de la femme pour cette année et nous invitent au changement. Pour parvenir à l'égalité entre les sexes et offrir aux femmes et aux filles les services dont elles ont besoin et qu'elles méritent, il nous faut remanier de fond en comble la structure et la conception des systèmes de protection sociale, des services publics et des infrastructures durables afin qu'elles soient inclusives dans tous les sens du terme. Chez Women Deliver, nous savons que cet objectif ne peut être atteint si l'on se limite aux quelques domaines les plus visibles de la vie des femmes. Pour des progrès réels et durables, nous devons recenser et aborder tous les domaines, en particulier ceux qui sont les plus difficiles à reconnaître et à changer.

Pour ce faire, il faut remédier aux inefficiences du marché du travail dues à l'inégale répartition du travail domestique non rémunéré et mettre en place dans les systèmes de protection sociale qui tiennent compte de la problématique femmes-hommes et qui s'attaquent aux problèmes de l'inégale répartition du travail domestique non rémunéré et du coût économique intrinsèque de ce travail.

Il faut reconnaître la charge que représente le travail domestique non rémunéré en l'intégrant aux statistiques nationales, de manière à mesurer la contribution de chaque groupe de population à la réalisation de ces tâches. Il faut rémunérer le travail domestique et le réduire en généralisant l'accès à une prise en charge des enfants et des personnes âgées à un coût abordable et en investissant dans des infrastructures durables répondant véritablement aux besoins en énergie, en eau, en assainissement et en hygiène. Il faut mieux répartir la charge de travail en redoublant d'efforts pour promouvoir et soutenir un équilibre entre hommes et femmes en matière de congé parental, notamment en prenant des mesures incitatives en faveur d'une égalité entre congé de maternité et congé de paternité et en luttant contre les normes sociales et les stéréotypes qui enferment les femmes dans des tâches sous-valorisées et non rémunérées. Il faut également que les États appuient davantage les programmes de soins aux enfants et aux personnes âgées.

Il faut faciliter les partenariats. Les gouvernements, les donateurs, les organisations multilatérales, la société civile et le secteur privé ont un rôle à jouer collectivement pour lever les obstacles, remettre en question les normes culturelles et mener des politiques et interventions adaptées au contexte pour garantir des systèmes de protection sociale tenant compte de la problématique femmes-hommes, un accès aux services publics et des infrastructures durables au service de l'égalité des sexes et d'une véritable autonomisation des femmes.

La tâche peut sembler ardue, mais nous disposons des ressources et du savoir-faire. Ce dont nous avons besoin, c'est de volonté politique et de partenariats pour passer des paroles aux actes. Nous avons besoin de davantage de mécanismes permettant une véritable concertation des filles et des femmes, davantage de ressources consacrées aux groupes marginalisés et davantage de données ventilées par sexe et par âge afin d'orienter la conception de systèmes et d'infrastructures de sorte qu'ils tiennent réellement compte de la problématique femmes-hommes. Lors de la conception et de la mise en œuvre des systèmes, des services et des infrastructures, il faut tenir compte de l'avis des filles et des femmes comme de l'avis d'autres secteurs tels que la société civile, le secteur privé et les milieux universitaires.

Alors que les États sont réunis pour la présente session de la Commission, nous les invitons à relever ce défi et à se fixer des objectifs concrets, tangibles et assortis de délais pour transformer les systèmes de protection sociale, les services publics et les infrastructures durables afin de mieux connaître les besoins et le vécu des filles et des femmes et de mieux y répondre. Nous attendons avec intérêt les débats et les solutions pragmatiques pour les filles et les femmes cette semaine et jusqu'à notre Conférence sur le thème Les femmes donnent la vie, à Vancouver en juin 2019, et au-delà. Ensemble, nous pouvons aller au-delà des promesses et des discours et passer à l'action pour les filles, pour les femmes et pour toute personne.